

*République Démocratique du Congo*



**CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° 001./MINETAT/MIN.BUDGET/2022 ET N° CAB/MIN FINANCES/2022/001. DU ..21..JAN..2022... A L'ATTENTION DE L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS, MINISTERES ET SERVICES PUBLICS DU POUVOIR CENTRAL.**

---

**Concerne : Procédures d'élaboration des documents de performance**

La Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques a défini les nouvelles règles de gestion des finances publiques et d'encadrement de la politique budgétaire en République Démocratique du Congo. Elle prône une pratique budgétaire orientée vers une obligation de résultats en mettant la performance au cœur de l'action publique.

Sur cette base, la gestion budgétaire devrait s'effectuer à l'horizon 2024 au moyen de budget-programme, dans lequel l'allocation des crédits budgétaires est opérée au profit d'actions à mener dans le cadre des politiques publiques. Cela nécessite, pour chaque programme, la production, d'abord, d'un Projet Annuel de Performance (**PAP**), document à annexer au projet de loi de finances de l'année et, ensuite, d'un Rapport Annuel de Performance (**RAP**), à joindre au projet de la loi portant reddition des comptes.

Suivant ce dispositif de la performance, à chaque programme, sont associés, d'une part, des objectifs pour répondre aux attentes du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable et, d'autre part, des indicateurs de résultat pour mesurer la réalisation des objectifs retenus.


Pour standardiser la méthodologie d'élaboration de ces documents budgétaires, un guide d'élaboration du PAP et du RAP a été produit. Cet outil pédagogique, joint à la présente circulaire, améliore la mesure de la performance du processus budgétaire.

Vous voudrez bien vous en référer, à dater de ce jour, pour l'élaboration des PAP et RAP de vos entités respectives en ce qui concerne le format de présentation et les procédures d'élaboration de ces documents de performance.

La version électronique de ce document est à télécharger sur les sites [www.budget.gouv.cd](http://www.budget.gouv.cd), [www.finances.gouv.cd](http://www.finances.gouv.cd) et [www.coref.cd](http://www.coref.cd).

Fait à Kinshasa, le **21 JAN 2022**

Nicolas KAZADI KADIMA NZUJI

  
Ministre des Finances

Aimé BOJI SANGARA BAMANYIRWE

  
Ministre d'Etat, Ministre du Budget